

Versailles, le

28 MAI 2018



**Yvelines**  
Le Département

**MONSIEUR JEAN-CHRISTOPHE  
VALDELIEVRE**  
jvaldelievre@gmail.com

Direction Générale des Services  
Direction des Mobilités  
Service interdépartemental d'entretien  
et d'exploitation de la voirie

**La Directrice,**

Affaire suivie par : Pierre NOUGAREDE  
Référence : EPI/DIR/PN/PB/2018-231

Cher Monsieur,

La coupure de la RD 906 est consécutive à l'effondrement d'un mur en cours d'édification dans le cadre d'une opération de bâtiment.

Bien que les dommages soient situés en domaine privé, la stabilité de l'emprise de voirie n'est plus assurée et justifie les restrictions appliquées pour des raisons évidentes de sécurité.

Des investigations sont en cours pour comprendre l'origine de ce sinistre et définir des solutions de réparation pérennes.

Par conséquent, à ce jour, aucun calendrier de réparation, dont la responsabilité incombe au constructeur, n'a pu être élaboré.

Je vous remercie de votre compréhension et vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'expression de ma meilleure considération.

La Directrice  
Corinne SENQUETTE

**Hôtel du Département**

2, place André Mignot 78012 VERSAILLES CEDEX - Téléphone : 01 39 07 78 78 – [www.yvelines.fr](http://www.yvelines.fr) - [contact@yvelines.fr](mailto:contact@yvelines.fr)